

TRACABILITÉ

Traçabilité

De l'abattoir au détaillant

**MARTINE BEAULÉ, AGR., ET
ABDENOUR BOUKHALFA, AGR.**
*chargés de projets Agri-Traçabilité
Québec*

Le Québec fait figure de proue en termes de traçabilité animale au Canada. Le secteur bovin a d'ailleurs été le premier à en implanter le processus en 2002, suivi de l'espèce ovine en 2004 et des cervidés en 2009.

On parlait dès lors d'une chaîne de traçabilité qui allait s'échelonner de la ferme à l'assiette. Aujourd'hui, le système de traçabilité est obligatoire de la ferme à l'abattoir et est régi par des lois et règlements de deux paliers gouvernementaux.

En 2010, en concertation avec les services de santé animale du MAPAQ et les différents acteurs du secteur, ATQ a amorcé un projet dans le but de mieux connaître l'ensemble de la filière (en incluant les abattoirs, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants) et d'analyser le potentiel d'implantation d'une traçabilité des viandes bovines jusqu'au consommateur.

Plus concrètement, le projet a permis de dresser un portrait de la situation d'un échantillon d'entreprises, de connaître leur mode d'opération et de recenser les données présentes. Les chefs d'entreprises ont collaboré à la réalisation de ce projet, mettant à la disposition des enquêteurs les outils qu'ils utilisent pour la consignation des données de traçabilité.

Par ailleurs, un comité de travail composé de représentants des divers

maillons de l'industrie (production, abattage, transformation, distribution) ainsi que du gouvernement du Québec et d'ATQ a été formé pour assurer le suivi du projet. Le comité a bien identifié les diverses étapes d'un tel processus et cerné les multiples contraintes techniques qui peuvent survenir.

PORTRAIT DE LA TRACABILITÉ EN ENTREPRISE

Le projet a porté sur un échantillon



© FPBQ

Certaines entreprises de grande taille semblent déjà profiter des avantages de la traçabilité en termes de développement de marché, d'appui au contrôle de la qualité et d'efficacité des opérations et de la gestion.

de 32 entreprises constituant les maillons de la chaîne de viande bovine pour l'abattage, la transformation, la distribution et les détaillants. L'échantillon enquêté était constitué d'entreprises assez hétérogènes en termes de taille ou de volume de produits qui y transitent, de diversité des activités réalisées et du niveau de complexité des processus opérationnels existant pour chacune d'elles.

La répartition des entreprises enquêtées se présente comme suit :

- 13 abattoirs (3 fédéraux et 10 provinciaux);
- 6 transformateurs faisant de la découpe de viande fraîche;
- 9 distributeurs;
- 4 détaillants.

Plus de 60 % des entreprises participantes considéraient avoir des outils en place et des données sur la traçabilité des viandes qui y transitent, soit par une gestion informatisée des données ou par une gestion manuelle (utilisation de registres papier) ou mixte (informatique et papier).

Il semble que plusieurs entreprises de grande taille profitent déjà des avantages que procure la traçabilité de la viande : le développement de nouveaux marchés, l'appui au contrôle de la qualité, une plus grande efficacité en ce qui concerne les opérations et la gestion, incluant les exercices de rappel. La mise en place d'une certaine traçabilité pour ces entreprises ne semble pas issue d'une initiative concertée ou d'une stratégie collective, mais plutôt d'une stratégie d'entreprise individuelle.

Plusieurs logiciels et équipements (lecteurs de codes à barres, balances électroniques permettant l'impression d'étiquettes, etc.) sont disponibles sur le marché pour répondre à leurs besoins de traçabilité.



© FPBQ

La traçabilité procurerait des informations additionnelles aux consommateurs en matière de mode de production, de qualité et d'origine.

PRINCIPAUX CONSTATS DU PROJET PILOTE

L'implantation de la traçabilité implique l'identification des produits et le suivi de leurs mouvements entre fournisseurs et clients. Le présent projet a permis de repérer les difficultés potentielles d'implantation de la traçabilité dans les entreprises enquêtées telles que :

- l'identification des produits;
- le maintien du lien entre les produits entrants et sortants;
- la complexité des opérations de certaines entreprises;
- la diversité des activités des entreprises de ce secteur.

Aussi, le projet démontre que la mise en place d'un processus de traçabilité au-delà de l'abattoir semble possible, mais qu'elle nécessiterait des investissements qui devront être évalués en fonction des types d'entreprises et des informations à être consignées ou échangées entre les acteurs de la filière qui sont jugées essentielles.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le concept d'une traçabilité complète de la ferme à l'assiette devra être précisé davantage, notamment en fonction des objectifs qui, eux aussi, devront

Plusieurs entreprises profitent déjà des avantages de la traçabilité.

être clairement identifiés. Une traçabilité complète constitue indéniablement un outil de gestion du risque sanitaire (*a posteriori*) en cas de retraits éventuels de produits non conformes. Elle peut également permettre la création d'une valeur ajoutée au produit en procurant des informations additionnelles que les consommateurs recherchent (mode de production, qualité, origine, etc.).

LA SUITE...

Le comité de suivi du projet a convenu de la nécessité de poursuivre les travaux dans une phase subséquente. Il y a tout lieu de préciser davantage les objectifs de la traçabilité, de mieux évaluer les diverses options adaptées aux réalités des entreprises et de réaliser des tests en situations réelles. Une deuxième phase permettrait donc d'alimenter la réflexion en vue d'une mise en place d'une traçabilité concertée et globale.

Une partie du financement de ce projet a été assurée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, par l'entremise du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA). Au Québec, la part destinée au secteur de la production agricole est gérée par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et la part destinée au secteur de la transformation est gérée par le Fonds de développement de la transformation alimentaire inc (FDTA).

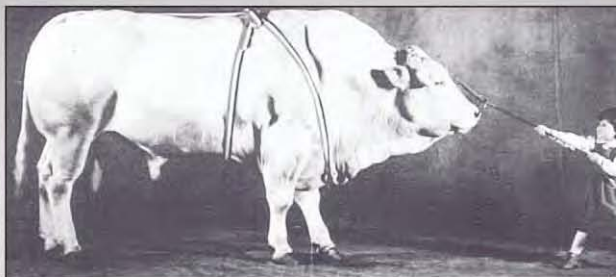


Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture and Agri-Food Canada

Pourquoi tant d'éleveurs aiment les Blondes d'Aquitaine ?

- Pour leur docilité
- Pour leur facilité de vêlage
- Pour leur rendement en viande
- Pour leur musculature
- Pour leur couleur
- Parce que cette race transmet ses caractères dominants en croisement
- Parce qu'elle rapporte plus d'argent à la vente.



L'ASSOCIATION  DU QUÉBEC

Maureen Landry, secrétaire trésorière
Association Blonde d'Aquitaine du Québec
1395 route 122, Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-3966
Télécopieur : 819 336-2883
Courriel : blondaquitaineqc@hotmail.com
ou maureen.landry@cgocable.com
Site Internet : <http://cf.goocities.com/blondaquitaineqc>



Les veaux naissent longilignes sans double musculature, le double muscle apparaît dès la 2^e semaine.

CANADIAN  Blonde d'Aquitaine ASSOCIATION

Canadian Blonde d'Aquitaine
c/o CLRC, 2417 Holly Lane, Ottawa,
Ontario K1V 0M7
Tél. : 613 731-7110 • Téléc. : 613 731-0704
Courriel : cbda@clrc.ca
www.canadianblondeassociation.ca

155870